

Travaux et ouvrages forestiers

Offre/Contrat

Offre N°.....

Année.....

Date.....

Genre de travail

(Objet du contrat/Lieu)

1 Mandataire

(ci-après dénommé «**entrepreneur**»)

Entrepreneur

Personne de contact

Adresse

NPA, lieu

Tél./Natel/fax

Adresse e-mail

N° de décompte AVS

N° de décompte SUVA

N° Solution branche

N° TVA

(ou la mention «non soumis»)

2 Mandant

(ci-après dénommé «**mandant**»)

Mandant

Personne de contact

Adresse

NPA, lieu

Tél./Natel/fax

Adresse e-mail

3 Objet de l'offre/du contrat

3.1 Genre de mandat

(description)

3.2 Volume du mandat

(grandeur, quantités, fréquence, etc.)

3.3 Lieu/accès

(désignation précise du lieu, possibilités d'accès, pente, topographie, etc.)

Travaux et ouvrages forestiers

Offre/Contrat

4 Offre de prix (sans TVA)

Tarif (travail à la tâche)	Devise	CHF
Prix forfaitaire	Devise	CHF
Prix de l'heure (en régie)	Devise	CHF
Clause d'adaptation au renchérissement:		

5 Modalités de paiement

6 Délais

- 6.1 Remise de l'offre
(date de la poste)
- 6.2 Début du travail
- 6.3 Fin du travail

7 Réception

Une fois le mandat terminé, la réception s'effectue conformément au chiffre 7 des «Conditions générales pour l'exécution de travaux et ouvrages forestiers» publiées par le mandant.

8 Obligations particulières de l'entrepreneur (dispositions/références)

9 Obligations particulières du mandant (dispositions/références)

10 Documents contractuels

Font partie intégrante du contrat:

- 10.1 Le contrat de base (ne s'applique pas au cas d'une offre)
- 10.2 Les Conditions générales «travaux et ouvrages forestiers» publiées par le mandant,
édition
- 10.3 Les Usages suisses du commerce du bois brut, édition 2021.

Travaux et ouvrages forestiers

Offre/Contrat

Les clauses du contrat priment sur d'éventuelles dispositions différentes des Conditions générales du mandant.

Les dispositions des Usages suisses du commerce du bois brut, édition 2021 et du Code suisse des obligations s'appliquent subsidiairement.

11 For et droit applicable

En cas de différend, les parties cherchent une solution amiable. Pour toutes plaintes résultant du présent contrat ou en rapport avec celui-ci, le for est celui du domicile du mandant. Le droit suisse est applicable.

Le mandant

Lieu

Date

Signature _____

L'entrepreneur/Le soumissionnaire

Lieu

Date

Signature _____

Annexes jointes par le
vendeur

- Conditions générales «Travaux et ouvrages forestiers», édition: